



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Bagnolet, le 1 avril 2020

Communiqué de presse

Déclaration PAC 2020 : **Une déclaration adaptée aux besoins des paysan.ne.s**

En pleine crise sanitaire, la déclaration PAC 2020 vient d'ouvrir ce jour. Le ministre a annoncé la possibilité de la modifier, sans pénalité, jusqu'au 15 juin. Cette annonce était très attendue par les paysans et paysannes.

La Confédération paysanne se félicite de cette possibilité obtenue par la France auprès de l'Europe. Cependant elle s'inquiète du bon déroulé des déclarations et des paiements. En effet, de nombreuses interrogations demeurent, les services d'accompagnement sont globalement indisponibles et les services de l'état sont en effectifs réduits.

Les paysans et paysannes sont dans une période très compliquée, avec une surcharge de travail sur les fermes et de grosses incertitudes pour aujourd'hui et pour l'avenir. Ils.elles ont plus que jamais besoin d'être accompagné.es dans leur déclaration : des effectifs suffisants devront être mobilisés pour traiter tous les dossiers qui en ont besoin.

Les MAEC reconduites en 2020 sont encore inconnues à l'ouverture des déclarations. Les MAEC systèmes sont des mesures indispensables pour accompagner la transition agricole. La crise actuelle nous montre la nécessité d'accompagner massivement les paysans vers cette transition. Ces mesures doivent donc être reconduites et ouvertes plus largement.

La déclaration PAC demande de se projeter dans l'avenir alors que les paysan.ne.s ne savent pas combien d'animaux ils auront demain sur leur ferme, du fait des animaux qui ne peuvent quitter les fermes. Une souplesse devra être permise pour pouvoir modifier les déclarations, à posteriori, en fonction de la situation.

La situation économique des fermes est très compliquée et risque de l'être davantage. Il est primordial que le ministère se dote des effectifs nécessaires à l'instruction des dossiers afin que les délais de versements des aides PAC soient respectés.

La Confédération paysanne interpelle le gouvernement pour que les mesures qui s'imposent soient prises pour que la déclaration soit adaptée à la réalité de terrain et que les paiements aient lieu en temps et en heure.

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne : 06 07 55 29 09
- Denis Perreau, secrétaire national : 06 88 80 75 48
- Roberto Limentani, chargé de communication : 06 95 29 80 78